

# Avenant n°74 à la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire »

Entre :

La Caisse d'Allocations familiales de la GIRONDE  
Organisme visé par les articles L112-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale  
Dont le siège est situé rue du Docteur Gabriel Péry – 33078 BORDEAUX CEDEX  
Représentée par son Directeur, DEMILLY Christophe

Ci – après dénommée « Caf »

et

Commune de Le Bouscat  
Hôtel de Ville, Place Gambetta - 33110 LE BOUSCAT  
Représenté(e) par BOBET Patrick, Maire du Bouscat  
Numéro de SIRET : 21330069200018

Ci – après dénommé(e) « le partenaire »

Il est convenu ce qui suit :

## Article 1 – Objet

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire » signée par les parties le 18 Janvier 2018.

## Article 2 – Modifications de la convention

La convention d'accès susvisée est ainsi modifiée :

L'article 8 « missions du partenaire » est remplacé par les éléments suivants :

Gestionnaire ayant un service ou un équipement bénéficiant de financement issu du Fonds National d'Action Sociale (FNAS)

### Article 3 – Date de prise d’effet

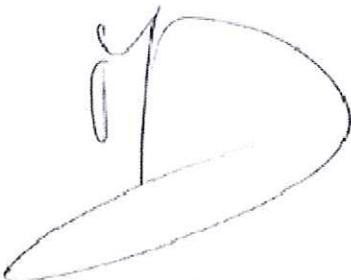
Le présent avenant prend effet à la date de sa signature par les parties ci-dessous.

### Article 4 – Dispositions générales

Les autres dispositions de la convention d’accès à « Mon Compte Partenaire » sont inchangées.

Elles demeurent applicables en ce qu’elles ne sont pas contraires au présent avenant, lequel prévaut en cas de contradiction.

Fait à LE BOUSCAT en deux exemplaires, le

Pour la Caf	Pour Commune de Le Bouscat
<p data-bbox="188 712 558 741">DEMILLY Christophe, Directeur</p> <p data-bbox="188 891 778 965">Par délégation, Marie-Pierre BENABEN, La Directrice Adjointe en charge de l’Action Sociale</p> 	<p data-bbox="804 712 1197 741">BOBET Patrick, Maire du Bouscat</p>